

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 77/05

AFR 46/005/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / INTIMIDATION

ZIMBABWE

Jenni Williams (f), responsable du mouvement *Women of Zimbabwe Arise* (WOZA, Femmes du Zimbabwe, debout !)

**Magodonga Mahlangu (f), responsable de WOZA
ainsi que d'autres membres de cette association**

Londres, le 1^{er} avril 2005

Amnesty International est sérieusement préoccupée par la sécurité des membres et responsables de l'association militante *Women of Zimbabwe Arise* (WOZA, Femmes du Zimbabwe, debout !), après l'arrestation d'environ 260 femmes, certaines avec leurs enfants en bas âge. Elles s'étaient rassemblées pacifiquement, le 31 mars, pour une veillée de prière post-électorale dans la capitale, Harare. Toutes les femmes ont été libérées le lendemain, cependant, il s'agit de la quatrième fois que des militantes de WOZA sont placées en détention depuis le début de l'année et l'on craint de nouvelles interpellations dans les jours et semaines à venir.

Le 31 mars au soir, environ 260 femmes, dont les responsables de WOZA Jenni Williams et Magodonga Mahlangu, ont été appréhendées lors d'un rassemblement de prière pacifique sur l'Africa Unity Square (place de l'Unité africaine), dans la capitale, et placées en détention au poste de police central de Harare. Il semble néanmoins que certaines personnes arrêtées ne participaient pas à la manifestation. Plusieurs femmes auraient été battues pendant et après ces interpellations. Certaines ont été frappées par des policiers sur les fesses, après avoir été contraintes de se coucher sur le sol, d'autres ont été battues alors qu'elles tentaient de descendre des véhicules de police. Selon certaines informations, plusieurs femmes ont été blessées, dont au moins trois grièvement, mais aucune n'a bénéficié de soins médicaux appropriés lors de sa détention.

Une dizaine d'hommes, arrêtés en même temps que les femmes, ont été relâchés le soir même sans inculpation. Les femmes, pour leur part, ont passé la nuit en détention dans des locaux surpeuplés et bon nombre d'entre elles ont été obligées de dormir dehors, dans une cour du commissariat. Les détenues n'ont été autorisées à consulter un avocat que le 1^{er} avril. Des policiers auraient dit aux femmes qu'elles seraient libérées à condition qu'elles reconnaissent avoir commis une infraction à la Loi sur la circulation routière et qu'elles paient une amende. En cas de refus, elles resteraient en détention tout le week-end, jusqu'à la réouverture des tribunaux, le 4 avril, et auraient à répondre de charges au titre de la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité. Cette loi bafoue les droits humains internationalement reconnus à la liberté d'expression, d'association et de réunion, garantis notamment par la Charte africaine et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) – auxquels le Zimbabwe est partie. Dans la journée du 1^{er} avril, la totalité des femmes arrêtées, dont plusieurs seraient âgées, blessées ou accompagnées d'enfants, ont préféré payer l'amende plutôt que de passer le week-end dans des cellules où elles risquaient de faire l'objet de nouvelles menaces et de harcèlement, et d'être soumises à des conditions éprouvantes.

Entre février 2003 et mars 2005, des centaines de militantes de WOZA ont été arrêtées par les forces de police lors de manifestations pacifiques organisées pour protester contre la dégradation de la situation économique et sociale du Zimbabwe, et contre la multiplication des atteintes aux droits humains dans le pays. Des militantes de WOZA ont été insultées et brutalisées lors de leur garde à vue, certaines ont été privées d'eau et de nourriture, et n'ont pas été autorisées à consulter un avocat. Des nourrissons et de jeunes enfants ont été détenus avec leur mère, parfois la nuit entière, dans des cellules de commissariat. Cette politique d'arrestations et de placements en détention n'a pas dissuadé les femmes d'organiser des manifestations pacifiques. Les responsables de WOZA ont souvent été prises pour cible. Ainsi, le 7 mars 2004, la police de Bulawayo a arrêté plusieurs dirigeantes de WOZA, dont Magodonga Mahlangu et Jenni Williams, alors qu'elles quittaient une réunion. Leur garde à vue a été prolongée jusqu'au 9 mars afin de les empêcher, de toute évidence, d'organiser une manifestation à l'occasion de la journée internationale de la femme, le 8 mars. Lors de leur comparution devant le tribunal, le 23 mars, le procureur a refusé d'engager des poursuites contre elles.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous gravement préoccupé par la sécurité et les conditions de détention des militantes de *Women of Zimbabwe Arise* (WOZA, Femmes du Zimbabwe, debout !), notamment Jenni Williams et Magodonga Mahlangu, des responsables de ce mouvement ;

– demandez instamment que les forces de police cessent d'arrêter des manifestants pacifiques et de harceler les militantes de WOZA ;

– exprimez toute l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles des femmes ont été battues et soumises à d'autres formes de mauvais traitements par la police nationale, après avoir tenté de se rassembler pacifiquement pour une veille de prière post-électorale à Harare, le 31 mars ;

– déclarez-vous préoccupé par les conditions dans lesquelles ces femmes ont été détenues, la surpopulation des lieux ayant obligé un grand nombre d'entre elles à passer la nuit dehors, dans une cour ;

– faites part de votre inquiétude quant au fait que ces détenues ont été privées de leur droit de consulter un avocat, et que certaines, manifestement blessées lors de leur arrestation, n'ont pas bénéficié de soins appropriés ;

– condamnez le comportement des policiers qui ont exercé des pressions sur les détenues, afin qu'elles reconnaissent avoir commis une infraction à la Loi sur la circulation routière ;

– demandez instamment l'ouverture immédiate d'une enquête indépendante sur tous les témoignages faisant état de mauvais traitements commis par la police nationale du Zimbabwe et priez les autorités de veiller à ce que les responsables présumés soient traduits en justice.

APPELS À :

Préfet de police :

Mr Augustine Chihuri
Police Headquarters, P.O. Box 8807
Causeway, Harare
Zimbabwe

Fax : +263 4 253 212

Formule d'appel : *Dear Commissioner*, / Monsieur le Préfet,

COPIES À

Responsable du poste de police central de Harare :

The Officer Commanding
Zimbabwe Republic Police
Harare Central District
P.O. Box 18
Causeway
Harare
Zimbabwe

Formule d'appel : *Dear Sir*, / Monsieur,

Président de la République du Zimbabwe :

His Excellency the Hon. Robert G. Mugabe
Office of the President
Private Bag 7700
Causeway, Harare
Zimbabwe

Fax : +263 4 708 211

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Zimbabwe dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 13 MAI 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*